YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/MG/JD

DECISION N° 2006 - 68

OBJET : Contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal sis 4, rue Bernard Hérault à Yerres, au profit de Monsieur Jimmy BOUYENVAL

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU la décision n° 2005/66 du 25 février 2005 relative à un contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal sis 4 rue Bernard Hérault à Yerres, au profit de Monsieur Jimmy BOUYENVAL,

VU le contrat correspondant en date du 8 mars 2005, arrivé à son terme prévu, soit le 14 février 2006,

CONSIDERANT que la Commune autorise Monsieur Jimmy BOUYENVAL à occuper ce même logement (dans les mêmes conditions que celles fixées dans le précédent contrat) sis 4, rue Bernard Hérault à Yerres, relevant du Domaine Public Communal, et ce, de manière temporaire et précaire, durant une période d'un an à compter du 15 février 2006,

- **DECIDE** -

DE signer un contrat administratif d'occupation temporaire et précaire, d'un logement communal sis 4, rue Bernard Hérault à Yerres, au profit de Monsieur Jimmy BOUYENVAL,

DIT que la présente occupation est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 375,19 € révisable suivant l'indice INSEE du coût de la construction,

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la Commune, exercices 2006 et 2007.

Fait à YERRES, le 20 mars 2006

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) 91

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération